

## Dépakine : les premières victimes dédommagées

Abderrahim DERRAJI - 2019-05-22 14:12:36 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

D'après le quotidien français Le Parisien, le fond mis en place par l'État Français pour indemniser les victimes de la Dépakine vient de déboursier la somme de 1.326.721 euros à un autiste souffrant de malformations cardiaques induites par la tératogénicité du valproate. Le montant que percevront les victimes sera fixé par le collège d'experts chargé de traiter les dossiers. Il en a traité 170 pour le moment. "Les premières indemnisations sont faibles, partielles, elles peuvent être de zéro, trente ou cent mille. C'est la roulette russe", a déclaré au "Parisien" Marine Martin, présidente de l'Apesac (Association des parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant). Selon les estimations de l'Assurance-maladie et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), depuis 1967, le valproate de sodium, actif de la Dépakine et ses dérivés, ont été à l'origine de malformations chez 2.150 à 4.100 enfants. Ils ont également engendré des troubles neurodéveloppementaux chez 16.600 à 30.400 enfants.